

Parallèlement aux négociations en vue du renouvellement de la convention collective, il y a eu des consultations entre l'employeur et l'Institut en vue de désigner les infirmières dont les services étaient jugés essentiels pour assurer la sécurité des malades des établissements fédéraux. Aucun accord n'ayant été conclu au début de novembre, le 4 novembre l'employeur chargeait la Commission de désigner ces infirmières. Les premières audiences sont prévues pour les 6, 7 et 8 décembre.

La loi sur les relations de travail dans la Fonction publique interdit à la Commission de nommer un conseil d'arbitrage avant que la question des désignations ne soit réglée par entente entre les parties ou par une décision de la Commission. Par conséquent, avant de nommer une commission de conciliation pour résoudre les litiges qui surviennent pendant qu'on négocie la reconduction de la convention collective, il faut attendre la décision de la Commission désignant les infirmières comme indispensables pour la sécurité des patients.

Je le répète, les négociations pour la nouvelle convention collective, à partir des quelque 126 pages de demandes remises par l'Institut à l'employeur, ont peu progressé. La plupart des demandes visaient à modifier les termes employés dans l'ancienne convention. Le fait que seulement deux griefs portant tous deux sur la même question aient été soumis à l'arbitrage montre bien que les termes de la convention ont été très utiles à l'employeur comme à l'employé.

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire, mais le temps qui lui était imparti est écoulé.

● (2222)

L'INDUSTRIE—PÂTES ET PAPIERS—LES RÉPERCUSSIONS SUR L'INDUSTRIE CANADIENNE DES PRÊTS AUX PAYS ÉTRANGERS POUR LA CONSTRUCTION D'USINES

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je souhaite faire quelques commentaires sur la réponse que m'a donnée le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) à propos des usines de pâtes et papiers de mon district. Cette industrie est la pierre angulaire de l'économie de Terre-Neuve et le gouvernement devrait la protéger par tous les moyens possibles et imaginables. Ces entreprises sont gravement menacées non seulement par la perte de certains marchés qu'elles peuvent toujours reconquérir, mais surtout par les vues bornées du gouvernement qui prétend que les prêts consentis par l'intermédiaire de la Société pour l'expansion des exportations aide le Canada.

L'avenir des usines de pâtes et papiers de Terre-Neuve est gravement compromis par la destruction des matières premières dont est responsable la tordeuse des bourgeons de l'épinière, et si l'on ne parvient pas à l'enrayer, ces usines cesseront d'être viables; par ailleurs, l'absence d'une politique efficace en matière de transports diminue leur rentabilité et leur capacité de concurrence à cause de l'éloignement des marchés; par-dessus tout, le gouvernement aide des pays qui ont été nos clients ou qui pourraient le devenir, en leur octroyant des prêts sans

Ajournement

intérêts, et en leur fournissant de l'aide technique et matérielle, par l'intermédiaire de la Société pour l'expansion des exportations et de l'ACDI, pour leur permettre de construire des usines qui nous feront directement concurrence. Il justifie son initiative en prétendant que nous aidons des entreprises canadiennes à leur vendre du matériel et, partant, à créer des emplois au Canada. C'est peut-être vrai jusqu'à un certain point, monsieur l'Orateur, mais il serait intéressant de constater qui serait favorisé par ce compromis à la longue.

En dépit du fait que la raison invoquée par le gouvernement est en partie fondée, que faisons-nous à l'heure actuelle pour permettre à notre industrie de soutenir la concurrence après avoir fourni l'aide financière qui est orientée en définitive vers le marché étranger? Un cas concret est l'industrie connexe du carton de revêtement à Terre-Neuve qui a dû fermer ses portes à cause de ses pertes, dues au coût du bois et du manque de débouchés. Qu'a fait le prédécesseur du ministre de l'Industrie et du Commerce si ce n'est de répondre comme d'habitude que telle n'est pas sa responsabilité au lieu de s'empresser d'offrir de l'aide?

A titre d'exemple, on a dit que l'une des raisons de la fermeture de l'usine était l'impossibilité où l'on s'était trouvé de faire une percée sur le marché. Cette cartonnerie de ma province est peut-être la plus moderne d'Amérique du Nord, et pourtant elle doit fermer ses portes en faisant disparaître à peu près 2,000 emplois, ce qui va toucher indirectement 4,100 emplois peut-être. Tout cela pendant qu'une usine américaine de l'Alabama, après avoir augmenté sa capacité l'été dernier seulement, annonce l'expansion de son usine Union Camp: elle va y investir 250 millions et y augmenter sa capacité de 1,000 tonnes par jour.

Il est temps que le gouvernement cherche à venir en aide à l'économie. C'est très bien d'offrir des avantages de toutes sortes à la création d'industries nouvelles, et je n'ai rien contre cela. Mais il refuse d'écouter la voie du bon sens. Il faudrait d'abord protéger, consolider et surveiller ce que nous avons, les industries qui se sont déjà implantées, grâce à leur dynamisme et à leur initiative, mais qui ont été mises en difficulté par le gonflement des coûts de production. Je pense tout spécialement aux industries de Terre-Neuve, qui ont besoin d'être aidées en raison de leur éloignement du marché. Ces industries terre-neuviennes se sont établies à l'époque où les conditions étaient normales, mais elles hésitent maintenant à rester en activité devant les obstacles que fait surgir l'inaction des pouvoirs publics.

J'espère que le secrétaire parlementaire sera assez intelligent pour ne pas se décharger sur un autre niveau de compétence. J'espère qu'il me donnera une réponse valable, pour que je puisse la transmettre à ceux qui ont besoin de travail, à ceux qui sont mis sur le pavé et aux entreprises dont la situation s'effrite. Pour que je leur donne un peu d'espoir. Je compte sur lui.